

Concept et stratégie d'exécution du projet

Le projet est conçu sur le principe du partenariat régional et international notamment entre:

- l'Union internationale des télécommunications (UIT)
- l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
- l'Organisation de l'unité africaine (OUA)
- la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)
- les Organisations africaines régionales (BAD, UAT, Rascom)
- les Organisations sous-régionales de coopération économique (CEDEAO, CEEAC, COMESA)
- toutes les institutions africaines et non régionales qui s'intéressent au développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication en Afrique.

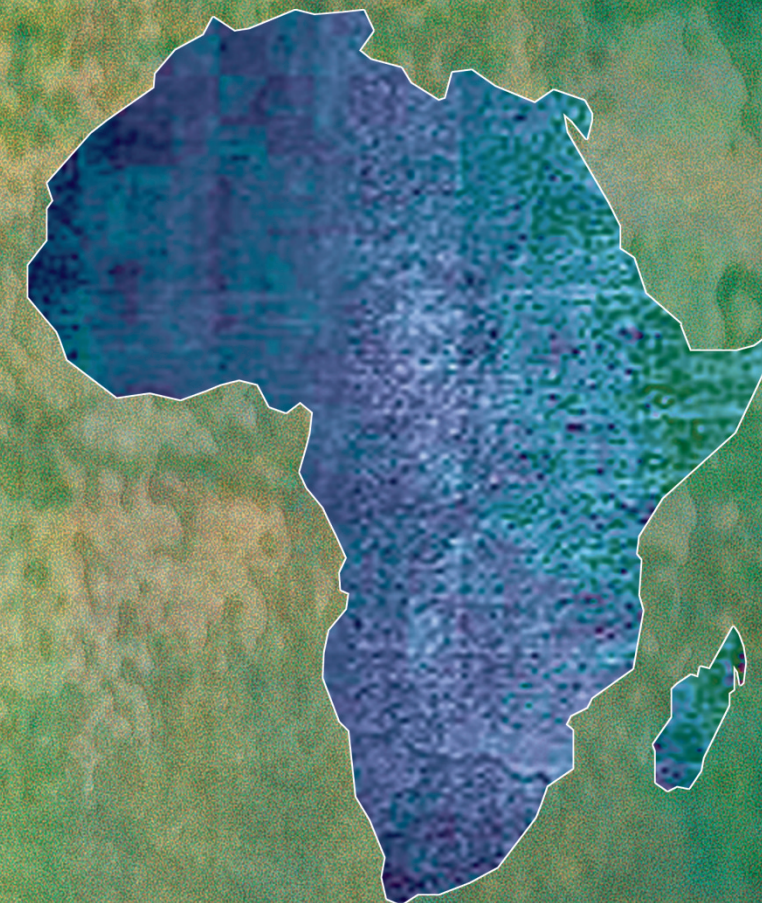
Budget et contributions attendues des partenaires

Le budget pour l'exécution du projet est estimé à 2 700 000 USD (deux millions sept cent mille). Il a été financé à hauteur de 40% (un million USD) par l'UIT sur ses fonds propres. Le reste, soit un million sept cent mille USD, est à rechercher auprès des organisations régionales et sous-régionales et d'autres partenaires intéressés par les télécommunications et les technologies de l'information et de la communication.

Localisation

Le projet est basé à Addis Abeba, Ethiopie, dans les locaux du Bureau régional de l'UIT pour l'Afrique.

INDAFTEL



Les activités du projet se dérouleront en 4 volets couvrant respectivement:

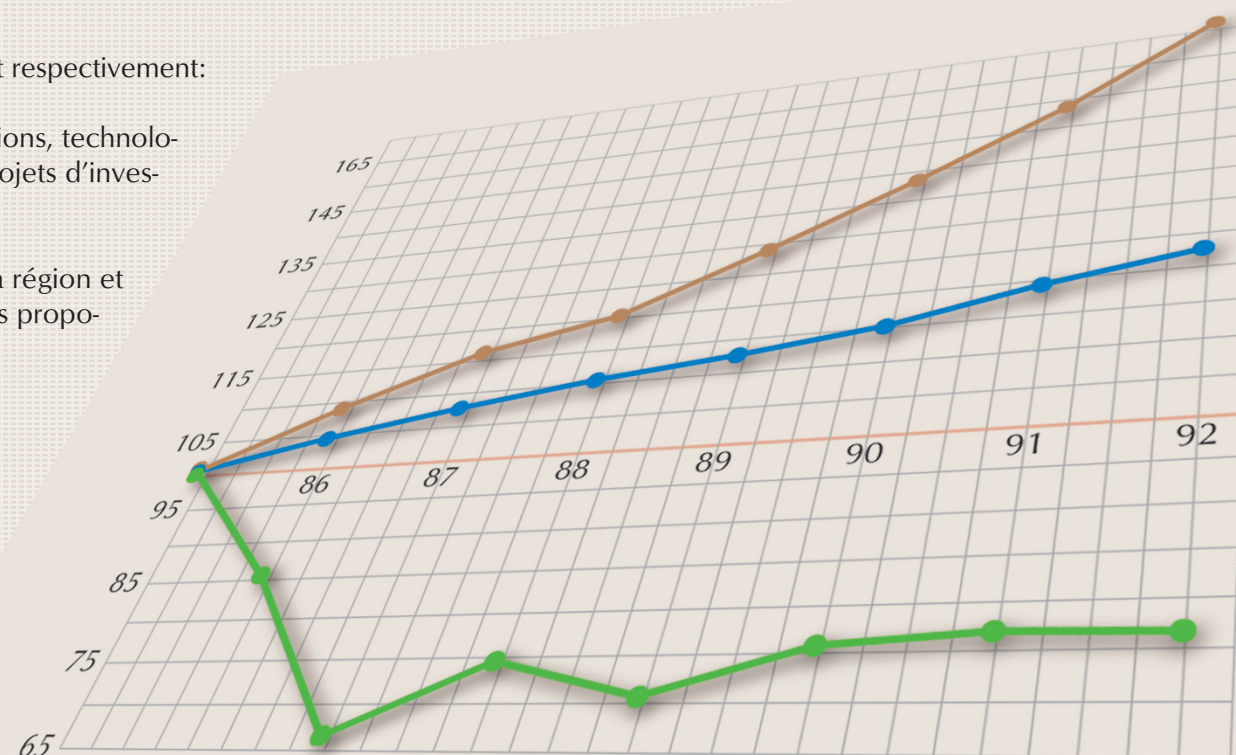
- 1 les études des besoins à long terme (télécommunications, technologies de l'information) assorties des propositions de projets d'investissement;
- 2 l'inventaire des unités industrielles qui existent dans la région et les types et caractéristiques de leurs produits avec des propositions de projets d'assistance;
- 3 la mobilisation du partenariat industriel et du financement pour la réalisation des projets identifiés;
- 4 la promotion des activités d'appui à l'industrie.

La demande téléphonique régionale de l'Afrique demeure forte

Raccordements téléphoniques —

Population —

PIB/Hab. —



LE PROJET RÉGIONAL D'ASSISTANCE AU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS EN AFRIQUE

BREF RAPPEL

Le projet régional d'assistance au développement de l'industrie des télécommunications en Afrique INDAFTEL - 09/RAF/97/044 - est la réponse à une demande d'assistance des pays africains, adressée au PNUD, à l'ONUDI et à l'UIT, destinée à promouvoir une industrie des télécommunications et des technologies de l'information en Afrique.

Il constitue notamment l'instrument d'exécution:

- 1 de l'article 10 du Traité instituant la Communauté Economique Africaine, relatif au développement de la recherche et la fabrication locale d'équipements de télécommunications adaptés à l'environnement africain;
- 2 de la Recommandation ATDC-90/REC1 de la Conférence de développement des télécommunications en Afrique (Harare, Zimbabwe - 1990) relative à la fabrication d'équipements de télécommunications en Afrique;
- 3 de la Recommandation 7.5 du Livre vert africain qui demande de doter l'Afrique d'une industrie des télécommunications;
- 4 de l'objectif 6 de l'UNTACDA-II relatif au développement de la manufacture locale de matériels et d'équipements de télécommunications en Afrique.

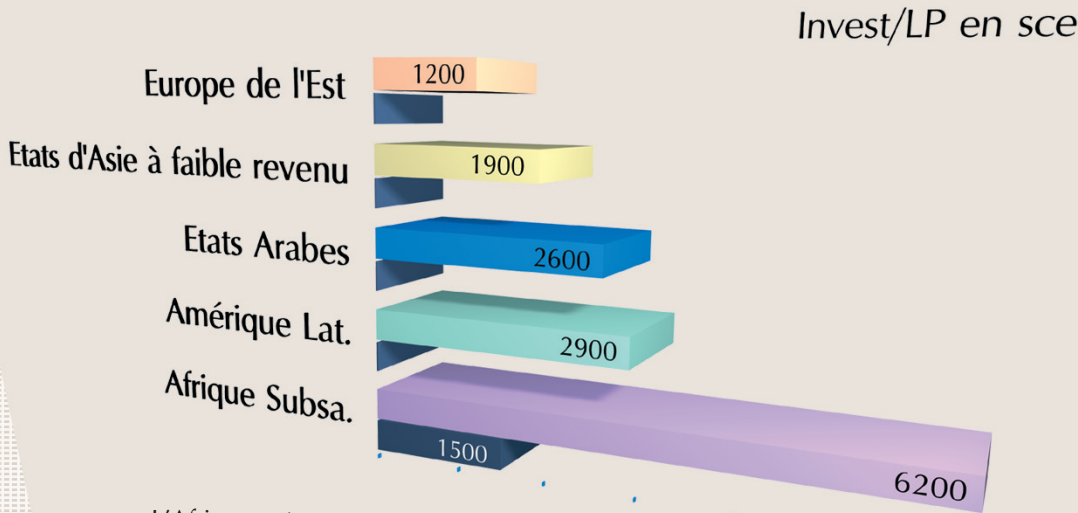
Il est le résultat des consultations menées avec les pays, les organisations régionales et sous-régionales lors d es études d'assistance préparatoire: US/RAF/90/279 de l'ONUDI et RAF/87/170 du PNUD-UIT. Le projet est exécuté par le Bureau de Développement des Télécommunications de l'UIT, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), la Commission Economique des nations Unies pour l'Afrique, sous l'égide de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et en coopération avec les Institutions Régionales (UAT, Rascom, BAD) et sous-régionales CEDEAO, CEEAC, COMESA).

Objectif de développement

Le projet régional Indaftel consiste à créer, en Afrique, les conditions favorisant le développement de la manufacture locale de matériels et d'équipements de télécommunications et des technologies de l'information adaptés aux besoins et à l'environnement et aptes à promouvoir un développement rapide des télécommunications et des technologies de l'information et contribuer à l'amélioration de la qualité de service dans la région.

Effets attendus

- 1 Traduction de la volonté des gouvernements des pays africains de renforcer leur coopération pour la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication, au profit du développement;
- 2 amélioration générale de la situation du secteur des télécommunications, pour permettre l'instauration de la société africaine de l'information;
- 3 réduction des importations d'équipements et des transferts massifs de devises étrangères;
- 4 promotion et développement des entreprises privées manufacturières et des activités de sous-traitance locale;
- 5 transferts de technologies appropriées aux besoins et aux contextes africains;
- 6 valorisation des ressources financières, humaines et naturelles locales pour contribuer à la lutte contre le chômage;
- 7 création des conditions favorables à l'émergence d'un marché régional intégré de télécommunications, grâce à la normalisation et à l'approvisionnement communautaire groupé;
- 8 contribution à l'intégration économique régionale, par la promotion des partenariats industriels régionaux et l'utilisation commune des ressources;
- 9 promotion et utilisation de l'expertise régionale dans le développement des infrastructures de télécommunications et de l'industrie.



L'Afrique est la région du monde qui paie ses équipements de télécommunications aux prix les plus élevés